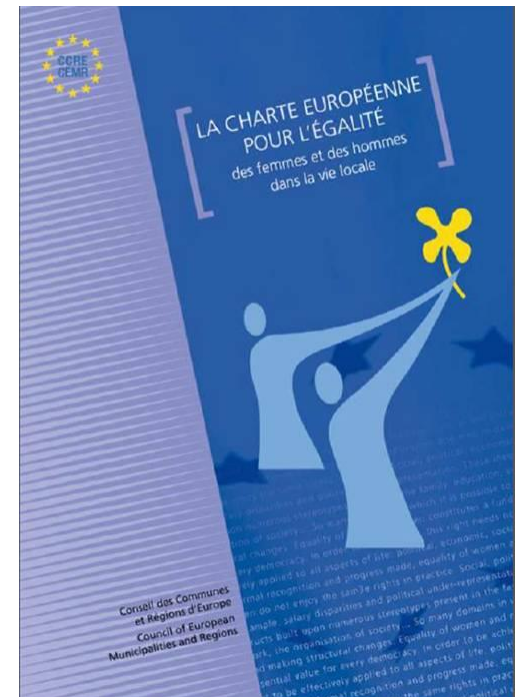


La mobilisation à 360° de Suresnes : Prendre en compte l'égalité femmes- hommes dans toutes les politiques publiques de la collectivité

→ La ville de Suresnes est engagée dans la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2011 et a adopté un plan d'actions en mars 2012,

→ Dans ce plan d'actions, un volet concerne la détection et la prise en charge des femmes victimes de violence, d'autres volets concernent la prévention et la sensibilisation dès le plus jeune âge au respect filles/garçons, la formation des professionnel.les à l'égalité f/h, la mixité des pratiques sportives ect...

→ La ville de Suresnes a obtenu le label "Egalité" d'AFNOR en 2014 reconduit en 2017 pour le volet "Egalité professionnelle" de son plan d'actions,



La commune : un acteur-clé de la prévention et de la prise en charge des victimes de violences, en interne et en externe

→ Les communes : un acteur clé pour la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes au titre :

- Des pouvoirs de police du Maire et des actions menées en termes de sécurité publique et de prévention sur le territoire (loi du 5 mars 2017)
- Des aides dispensées par le CCAS (bons taxis, logements d'insertion);
- De l'accès au logement social;
- Du rôle de coordination de tous les acteurs intervenants sur le territoire : Police, Education Nationale, services sociaux du département,
- Au titre de leurs actions en tant qu'employeur (loi du 4 août 2014 et loi du 6 août 2019) : détection et prise en charge des agent.e.s victimes, sensibilisation à l'égalité f/h et formations.



Un plan d'actions RH au sein d'une approche intégrée



→ **Une culture de l'égalité ancrée au sein des services de la ville** (sensibilisations, formations, mobilisation de tous les secteurs d'activité)

→ **Un Accord relatif à l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes et à la mobilisation de tous les acteurs contre toutes les formes de violences faites aux femmes, négocié avec les partenaires sociaux, en 2019, autour de 5 priorités :**

- Atteindre l'égalité salariale
- Promouvoir la mixité au sein des services
- Rendre effective l'égalité f/h dans les parcours professionnels
- Prévention des violences faites aux femmes
- Permettre une meilleure articulation entre vie pro et vie privée

Un plan d'actions RH au sein d'une approche intégrée

→ Un volet prévention et lutte contre les violences faites aux femmes qui comprend :

- La sensibilisation des agents sur l'égalité professionnelle (théâtre-forum, ciné-débats...) et des formations sur les violences faites aux femmes (détection et prise en charge, cycle des violences...)
- La Formation des cadres et des managers par l'OIT sur le thème des violences liées au genre
- Création d'une cellule d'écoute interdisciplinaire (élue RH, élue à la Santé, DGA RH, médecine du travail) en lien avec le CHSCT
- Une campagne de communication en préparation sur la politique "Zéro tolérance" en cas d'agissements sexistes et de violences de genre (Affiches, diffusion du violentomètre, diffusion du Guide destiné aux victimes de violences),
- Une orientation des agent.es victimes vers la structure dédiée par la ville à la prise en charge des femmes victimes de violence,

Un travail sur les parcours de prise en charge à Suresnes

→ Une structure ressource : la Maison pour la Vie citoyenne et l'Accès au Droit (MVCAD), qui est à la fois un lieu d'accueil et un service municipal qui organise des actions de prévention, de sensibilisation et de formation sur l'égalité f/h, sur les violences faites aux femmes et qui anime le réseau local sur la prévention et la prise en charge des violences,



Un parcours de prise en charge et de sortie des violences multipartenarial

AU sein du Point d'Accès au Droit, plusieurs intervenants reçoivent les victimes de violences conjugales au sein du PAD :

- L'ESCALE
- Le CIDFF
- L'ADAVIP
- Les avocats

Par ailleurs, les victimes sont accueillies et orientées par les agents de la MVCAD (accompagnement au commissariat lors du dépôt de plainte, aide dans les démarches administratives).

→ 105 victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ont été reçues à la MVCAD en 2018, parmi lesquelles plusieurs agentes de la ville.



Un parcours de prise en charge et de sortie des violences multipartenarial

- Mise à disposition depuis 2016 de 3 logements de type T3 et ouverture en 2019 de 4 appartements de type T2 et T3 pour le relogement des femmes victimes et leurs enfants, dans le parc social de Hauts-de-Seine Habitat,
- Mise en place du dispositif des « Bons Taxis » et du dispositif « Nuitées d'hôtel » par le Centre Communal d'actions sociales de la ville au début de l'année 2019

Signature du Contrat de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles le 1^{er} juillet 2019

- Un contrat qui mobilise l'ensemble des partenaires de la ville : Justice, Police Nationale, Hopital Foch, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, associations spécialisées, Département des Hauts-de-Seine
- 4 fiches-actions annexées au Contrat et qui visent à renforcer la coordination des partenaires pour améliorer la prise en charge des victimes



Le Contrat Local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles du 1^{er} juillet 2019

Les 4 fiches et les améliorations proposées :

- Prévention : Réalisation d'un guide à l'attention des victimes et des témoins; mobilisation de tous les professionnels pour des actions de prévention (Médecins, infirmières scolaires, CPEF...) et formations de ces professionnels
- Parcours d'accompagnement des victimes : Convention avec l'ESCALE pour le relogement dans le parc social de la ville des victimes de violences conjugales

Le Contrat Local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles du 1^{er} juillet 2019

Les 4 fiches et les améliorations proposées :

- Mobiliser les professionnels de santé : Diffusion de la fiche-réflexe et actions de sensibilisation envers les professionnels de l'Hopital Foch et les médecins de ville
- Animation du réseau et échanges entre professionnels sur des situations individuelles : création d'un groupe de travail « Violences faites aux femmes au sein du CLSPD » et création d'une cellule de professionnels habilités à échanger des informations sur les situations individuelles